

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2015

---

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AS32

présenté par  
Mme Huillier, rapporteure

-----

### ARTICLE 11

À l'alinéa 20, substituer aux mots :

« proportions inférieures à un seuil fixé »

les mots :

« limites fixées ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.